

**Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (A-29, r. 7)**Adresse du site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/lois/tavsa.shtml>

<b>Remplacements ou modifications</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Date de publication</b>
Nouveau tarif	2 juin 2011	31 mai 2011
Édiction du Tarif		
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	15 juin 2011	15 juin 2011
Modifications dans la Partie I, II et IV		

57226

**Avis**

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(L.R.Q., c. C-61.01)

**Réserve naturelle de la Baie-des-Brises  
(Centre d'intendance écologique Latreille)  
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu, comme réserve naturelle, une propriété privée d'une superficie de 29,6 hectares, localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kotska, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, connue et désignée comme étant une partie des lots 1-4, 1-5, 1-6, 1-8 et 1-9, deux parties du lot 1-7 et les lot 1-6-19 et 1-6-20 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Stanislas-de-Kotska, circonscription foncière de Beauharnois.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,*  
PATRICK BEAUCHESNE

57228